

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 25 juin 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

PROPOSITION DE RENVOI DU RAPPORT SUR L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE AU COMITÉ PERMANENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je demande à présenter une motion sur une affaire urgente et de pressante nécessité. Hier, 24 juin, la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires a publié un rapport sur l'état de l'industrie de la pêche, rapport qui renferme bon nombre de recommandations importantes et urgentes. Je propose donc, avec l'appui du député de New Westminster (M. Leggatt):

Que le rapport de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires soit renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.

M. l'Orateur: La motion proposée aux termes de l'article 43 du Règlement ne peut pas être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DEMANDE DE MODIFICATION DE LA RÈGLE RELATIVE À LA TENUE DES DÉPUTÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Simma Holt (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement, en vue de proposer une motion de nature urgente. Je propose:

Que nous accordions aux hommes en cette enceinte l'égalité pour ce qui est de leur tenue en les dispensant de porter la cravate et le col fermé et en leur permettant de porter un bermuda pour ne pas mourir de chaleur durant cette période de température tropicale à Ottawa.

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Brant (M. Blackburn).

Des voix: D'accord.

L'IMMIGRATION

DEMANDE DE RENVOI DE L'AFFAIRE NGUYEN TAN DOI AU COMITÉ PERMANENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement pour proposer une motion au sujet d'une affaire de nature urgente. Il s'agit du voyage personnel effectué par un député de l'Assemblée nationale du Québec en Thaïlande pour remettre personnellement les documents d'immigrant reçu à M. Nguyen Tan Doi, afin de faciliter son entrée au Canada, bien que Doi ait été accusé de détournement de fonds au Vietnam du Sud et ait été emprisonné 18 mois dans ce pays. Je propose donc, appuyé par le député de New Westminster (M. Leggatt):

Que cette affaire soit renvoyée au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. l'Orateur: A l'ordre. La motion, présentée aux termes de l'article 43 du Règlement ne peut pas être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE BUREAU DU PREMIER MINISTRE

PROPOSITION DE DÉSAFFECTATION DES DEUX CADILLAC PAR MESURE D'ÉCONOMIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je voudrais proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement.

Des voix: Non.

M. Cossitt: Elle découle de la hausse du prix de l'essence et de la nécessité de réduire les dépenses publiques. Avec l'appui du député de Portage (M. Masniuk), je propose:

Que les deux luxueuses Cadillac du premier ministre, qui font six milles au gallon, soient retirées de la circulation et remplacées par une automobile convenable, semblable à celles que possèdent la plupart des simples mortels...

Une voix: Êtes-vous d'accord, Bob?

Des voix: Oh, oh!

M. Cossitt: Si les phoques savants veulent bien se tenir tranquilles, je pourrai finir de lire ma motion. En voici la dernière partie:

... et, pour que le premier ministre comprenne bien le problème des Canadiens, qu'on lui accorde le privilège de payer l'essence qu'il consomme pendant au moins un mois.

M. l'Orateur: A l'ordre. Les députés savent bien qu'il n'est guère nécessaire de demander le consentement unanime pour débattre ces questions. Elles feront l'objet des délibérations de cet après-midi et des cinq prochains jours.